

Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick

Direction de la mesure et de l'évaluation

Mandat

La Direction de la mesure et de l'évaluation a pour fonction de fournir aux divers intervenants et intervenantes du milieu scolaire, tant à l'échelle provinciale que locale, des indications sur le degré de réussite de l'apprentissage et de l'enseignement dans les écoles publiques francophones de la province.

La Direction assure le développement, l'administration et la correction d'examens provinciaux au primaire, et d'examens provinciaux au secondaire dans le cadre de la sanction du diplôme d'études secondaires. Elle assure également la coordination et l'administration de programmes pancanadiens et internationaux d'évaluation des apprentissages dans les écoles francophones de la province.

Il incombe également à la Direction de la mesure et de l'évaluation, d'élaborer des politiques, des directives et des programmes relatifs à l'évaluation des apprentissages, à l'évaluation du personnel enseignant, à l'évaluation des directions d'école, à l'évaluation des écoles et à l'évaluation du programme d'insertion professionnelle du personnel enseignant.

Évaluation des apprentissages au primaire

Une évaluation servant à dépister les élèves à risque est administrée par les enseignantes dès les premiers mois de la maternelle. Cette évaluation permet aux enseignantes et aux équipes-écoles d'identifier les élèves ayant des besoins particuliers et de mieux répondre à leurs besoins dès le début de leur scolarisation.

Le niveau de lecture des élèves est évalué en fin de 2^e année. Cette évaluation est une composante importante du programme de littératie du secteur francophone. L'évaluation comporte deux volets soit un de lecture silencieuse et au autre de lecture orale dans le cadre d'une rencontre individuelle avec un mentor en littératie.

Les résultats de cette évaluation informent les intervenants en éducation, les parents et la population du rendement en lecture des élèves à la fin de la 2^e année. Ils servent aussi à cibler des interventions précises à l'endroit des élèves dès le début de la 3^e année.

Une évaluation en mathématiques et une évaluation en sciences de la nature sont administrées à la fin de la 5^e année. De plus une évaluation en Français (lecture et écriture) et une évaluation en mathématiques sont administrées à la fin de la 8^e année.

Ces quatre examens mesurent les compétences fondamentales retrouvées dans les programmes d'études respectifs. Les examens de mathématiques mesurent les notions et les habiletés opératoires acquises par les élèves ainsi que leur capacité à les utiliser pour résoudre des problèmes. Un accent particulier est placé sur la résolution de problèmes. L'examen de sciences de la nature mesure l'ensemble des compétences menant au développement de la culture scientifique de l'élève tandis que l'examen de Français mesure le degré de développement des habiletés en lecture et en écriture.

Les résultats de ces examens servent à l'enseignement, à mieux informer les parents du rendement de leur enfant et à renforcer le système scolaire par la reddition ces comptes.

Les parents de chaque élève de 2^e, 5^e et 8^e années reçoivent un rapport du rendement de leur enfant à ces évaluations. Les résultats au niveau des écoles, des districts et de la province sont publiés au mois de décembre de chaque année.

Évaluation des apprentissages au secondaire

Deux examens provinciaux sont administrés au secondaire. Un examen de mathématiques pour les cours 30321 et 30322 est administré à la fin du semestre en janvier et en juin tandis qu'un examen de Français pour les cours 10311 et 10312 est administré en juin de chaque année. Administrés sur une base obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, ces examens comptent pour 40 % de la note finale de l'élève, l'autre partie (60 %) provenant de la note fournie par l'école.

En plus des examens provinciaux de mathématiques et de Français, la compétence des élèves à communiquer en anglais est évaluée à la fin du cours d'Anglais langue seconde de la 10^e année. La performance de chaque élève à cette évaluation est reconnue par l'attribution d'un certificat individuel reconnu par le ministère de l'Éducation. Les résultats à cette évaluation sont indépendants de ceux du cours d'Anglais langue seconde.

Les objectifs à la base du programme d'évaluation des apprentissages au secondaire sont les suivants : compléter l'évaluation des apprentissages faite par l'école ; vérifier l'atteinte des résultats d'apprentissage prescrits dans les programmes d'études ; assurer une certaine uniformité dans la mise en application des programmes d'études ; uniformiser les critères d'obtention du diplôme provincial d'études secondaires ; fournir à l'élève, aux parents et aux intervenants en éducation des renseignements sur le degré d'acquisition des apprentissages qui soient équitables et comparables dans toute la province.

Un rapport statistique provincial sur les résultats des examens de fin d'études secondaires au niveau des écoles, des districts et de la province est publié au mois de décembre.

Tel que prévu dans les dispositions de la *Loi sur l'éducation*, un diplôme provincial d'études secondaires est accordé aux élèves inscrits au programme d'instruction publique et qui ont réussi le programme d'études prescrit par le Ministre. Il incombe à la Direction de la mesure et de l'évaluation de gérer la préparation et la livraison des diplômes provinciaux d'études secondaires.

Programme pancanadien d'évaluation (PPCÉ)

Ce projet, mené sous l'égide du CMEC (Conseil des Ministres de l'Éducation, Canada), consiste à développer à l'échelle nationale, une série d'indicateurs permettant aux provinces de juger de l'atteinte de leurs objectifs respectifs en éducation, particulièrement en langue lecture, en mathématique et en sciences. Les examens sont administrés à un échantillon d'élèves de 15 ans et de 16 ans et servent de validation externe de la performance des élèves.

Programme international pour le suivi des acquis (PISA)

Le Nouveau-Brunswick francophone participe aussi au programme PISA, soit le programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves. En 2000 et en 2003 les élèves ont également participé à l'enquête longitudinale auprès des jeunes en transition (EJET), qui est menée conjointement par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada.

Évaluation du programme d'insertion professionnelle des enseignants novices

Un programme d'insertion professionnelle a été mise en œuvre en septembre 2005. Ce programme a été conçu afin de soutenir les enseignants débutants dans leur cheminement professionnel. La direction de la mesure et de l'évaluation, de partenaire avec l'Université de Moncton, assure l'évaluation de ce programme.

Évaluation du personnel enseignant

Ce programme vise à améliorer l'apprentissage des élèves par le biais de l'amélioration de l'enseignement, et d'assurer un enseignement de qualité et des apprentissages à la mesure du potentiel de chaque élève.

Évaluation des directions d'école

Ce programme vise à appuyer les directions d'école dans l'exercice de leurs fonctions en mettant à leur disposition un outil permettant de jeter un regard critique sur leurs pratiques tout en venant témoigner de leurs compétences et de leur souci de progresser professionnellement. Le programme s'inscrit dans un processus formatif continu axé vers l'amélioration et la responsabilisation.

Programme d'évaluation des écoles

Le programme d'évaluation des écoles a pour objectifs principaux d'améliorer les apprentissages des élèves par le biais d'une école de meilleure qualité ; de satisfaire aux exigences de la *Loi sur l'éducation* en terme d'imputabilité et en terme de plan d'amélioration des écoles ; favoriser le maintien d'un climat positif à l'école, encourager le travail en collaboration et faciliter la bonne marche de l'école.

Formation

La Direction de la mesure et de l'évaluation a publié, à l'intention des enseignantes et enseignants, une monographie intitulée « *L'intégration de l'évaluation dans le processus enseignement-apprentissage* ».

La participation du personnel enseignant à l'élaboration, à la validation et à la correction des examens provinciaux, tant au primaire qu'au secondaire, contribue également à leur formation dans le domaine de la mesure et de l'évaluation.